

Zones d'ombre et de lumière: LES TRANSFERTS D'ARMES LÉGÈRES DANS LE MONDE

De nombreux producteurs et clients se rencontrent grâce au commerce international. Qu'il s'agisse d'une négociation menée sous les auspices d'un gouvernement ou entre deux parties agissant dans l'illégalité, c'est par le biais du commerce international que sont fournies les armes légères utilisées dans les conflits à travers le monde. Ce chapitre met en évidence les informations suivantes:

- En 2000 – année la plus récente parmi les données fiables analysées – les exportations d'armes à feu et de munitions avec documents à l'appui totalisaient environ 2,1 milliards de dollars.
- Ceci représente environ 52% de la valeur totale du commerce international légal d'armes légères et de petit calibre, estimé à 4 milliards de dollars par an.
- Le commerce illicite représente probablement moins d'un milliard de dollars US par an.
- La plupart des pays pratiquant le commerce des armes légères sont encore dans l'incapacité de fournir des rapports annuels sur leurs exportations et leurs importations.
- Depuis le milieu des années 90, le commerce international d'armes légères semble avoir régressé en terme de valeur et de volume, en grande partie à cause d'une terrible chute observée dans le commerce des armes militaires et de la plupart des modèles de pistolets et de revolvers.
- Pendant la même période, le commerce des armes à feu destinées aux civils n'a que légèrement diminué: bien que pendant la même période, le commerce des armes à feu destinées aux civils ait légèrement diminué en valeur absolue, il a proportionnellement augmenté puis éclipsé le commerce des armes militaires.

Illustration ci-dessous de la répartition du commerce dans le monde:

Tableau 3.2 Valeur s'appuyant sur les documents établis à l'exportation par région, 2000

Région	Valeur (en millions de dollars US au cours actuel)
Union européenne	869
Amérique du Nord	692
Pays hors Union européenne	243
Amérique du Sud	104
Asie du Nord-Est	65
Asie Centrale et du Sud	51
Moyen-Orient	35
Afrique Sub-Saharienne	16
Asie du Sud-Est	8
Pacifique	4
Total	2,087

Note: Il n'existe pas de données fiables ou seules des informations partielles sur la plupart des exportateurs sont disponibles. La valeur pour l'Union européenne inclut le commerce entre Etats.

Sources: NU, 2002 (COMTRADE, code douanier 930100, 930200, 930320, 930330, 930621, 930630) et autres rapports nationaux



Un garde-côte taiwanais examine des armes de contrebande, confisquées sur une embarcation de pêche.

© Associated Press/Jerome Favre

En 2000, la valeur totale des exportations avec documents à l'appui se monte à 2,1 milliards de dollars.

Environ 52% du commerce global des armes légères – qui totalise annuellement 4 milliards de dollars – peuvent être étayés par des documents émanant de sources officielles.

La valeur totale des exportations déclarées, 2,1 milliards de dollars, est plus importante que celle des importations d'armes légères déclarées, 1,64 milliards de dollars. Cette différence s'explique par des formalités d'enregistrement différentes d'un pays à l'autre. Les données sur le commerce étant difficiles à obtenir de manière fiable, tous les chiffres sont indiqués ici à titre indicatif et ne peuvent être considérés comme définitif.

Tableau 3.3 Valeur s'appuyant sur les documents établis à l'importation par région, 2000

Région	Valeur (en millions de dollars US au cours actuel)
Amérique du Nord	499
Union européenne	485
Moyen-Orient	285
Asie du Nord-Est	98
Pays hors Union européenne	78
Amérique du Sud	48
Pacifique	43
Asie du Sud-Est	38
Asie du Sud	36
Afrique Sub-Saharienne	27
Total	1,637

Note: Il n'existe pas de données fiables ou seules des informations partielles sur la plupart des exportateurs sont disponibles. La valeur pour l'Union européenne inclut le commerce entre Etats membres

Source: NU, 2002 (COMTRADE, code douanier 930100, 930200, 930320, 930330, 930621, 930630) et autres rapports nationaux

La plupart des pays pratiquant le commerce des armes légères sont encore dans l'incapacité de fournir des données officielles complètes sur leurs exportations et leurs importations annuelles d'armes. Tandis que les articles de presse ou autres sources non-officielles permettent d'obtenir un certain nombre d'informations, le commerce des armes légères dans le monde s'effectue en grande partie dans l'ombre, instaurant un environnement dans lequel prospèrent le marché noir et la corruption. Il n'en reste pas moins encourageant d'observer le nombre croissant de pays publiant des rapports annuels sur leurs exportations d'armes ainsi que l'amélioration de la qualité des informations fournies.

La tendance à la baisse de la valeur du commerce international des armes légères semble avoir persistée depuis 2000. La valeur du commerce des armes militaires a connu une chute qui est vraisemblablement liée à la diminution de la violence entre communautés et entre Etats qui a été largement constatée depuis le milieu des années 90. Ces dernières années, sous la contrainte des pressions induites par leur statut d'Etat membre soit à l'Union européenne soit à l'OTAN, mais aussi avec la critique internationale à l'encontre des Etats supposés approvisionner des clients prohibés, la plupart des pays anciennement soviétiques ont tenté de reconstruire une réputation et semble avoir voulu établir des directives à l'exportation plus restrictives.

La plupart des pays pratiquant le commerce des armes légères sont toujours dans l'incapacité de fournir des rapports annuels sur leurs exportations.

Tandis que la valeur du commerce illégal d'armes est certainement inférieure à celle autorisée par le gouvernement, les négociations illicites sont souvent les plus difficile à appréhender. L'un des exemples les plus révélateurs du commerce illicite fut repris dans un rapport des Nations unies en Octobre 2002 traitant des transferts à destination du Libéria, alors sous embargo. Le rapport donne des informations sur 6 convois par avion de matériel issu de surplus en provenance de Yougoslavie qui ont fait l'objet d'une livraison globale de 210 tonnes d'armes légères, de fusils légers et de munitions au Liberia, entre le 31 mai et le 25 août 2002. Le chargement comprenait 5.000 fusils automatiques, plus de 4 millions de munitions pour fusils, des mitrailleuses, des pistolets, des lance-grenades et des grenades à main. Les documents établis pour ces convois comprenaient de faux certificats d'utilisateurs finaux, indiquant que ce matériel était destiné au Nigeria. Les papiers du transport aérien énuméraient de façon erronée des marchandises civiles et d'autres destinations dans la région.

La manière dont la loi a été purement, simplement et totalement transgressée, reste l'élément le plus frappant dans ces six convois. Pour les organiser, il a fallu passer outre toute une gamme étendue de produits légalement prohibés, établir un faux certificat d'utilisateur final, de faux papiers de transport, commettre une violation du moratoire CEDEAO et des sanctions des Nations unies, braver l'interdiction de voyager qui frappe les personnalités libériennes ainsi qu'accepter en guise de paiement le commerce de diamants ou d'autres produits de contrebande interdits.

De tels convois comme ceux pour le Liberia serviront très certainement dans des conflits armés. Même si le volume des transferts semble diminuer aujourd'hui comparé aux années 90, ils montrent que d'importants contrats sur les armes légères sont encore conclus et que les menaces liées au commerce illicite des armes existent toujours.